Charente-Maritime

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FÉVRIER 2015

L'an deux mille quinze, le douze février à vingt heures trente, le conseil municipal de Bourgneuf, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Paul-Roland VINCENT, maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de la convocation : 3 février 2015

Présents : MM VINCENT, PORTIER, MMES CROOK, RENOUX, DEBRIS, OLIVIER, BOURDAGEAU, MM PERROCHEAU, LAIGO, MARTIN, LEGER, RAUD, BERNIER

Absents excusés : MME EGRETEAU, M BLAIN

Secrétaire de séance : M LAIGO

Le procès-verbal de la précédente réunion n'appelant aucune observation est adopté à l'unanimité.

01/12022015 : INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUITE À LA DÉMISSION D'UN DE SES MEMBRES

Suite à la démission de Madame Jeannine COUPEAU, notifiée par Madame la Préfète le 15 janvier 2015, il convient de procéder à l'installation du Monsieur Jean-Louis LEGER comme nouveau conseiller municipal.

Conformément à l'article L.270 du Code électoral, Monsieur le Maire a appelé à siéger le candidat venant immédiatement après le dernier élu de la liste « Rassembler pour agir » qui l'a accepté.

Monsieur le Maire installe ainsi Monsieur Jean-Louis LEGER comme nouveau conseiller municipal et dresse le procès-verbal de cette installation valant proclamation de l'élection de ce conseiller municipal.

02/12022015 : ELECTION D'UN ADJOINT AU MAIRE

Par courrier en date du 15 janvier 2015, Madame la Préfète de Charente-Maritime a accepté la démission de Mme Jeannine COUPEAU de ses fonctions de conseillère municipale et de son poste d'adjoint au maire qu'elle occupait depuis son élection par le conseil municipal le 29 mars 2014.
Afin de compléter l'équipe municipale en place, il est proposé de procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue, à l'élection d'un nouvel adjoint, conformément aux articles L.2122.4, L.2122.7 et L.2122.7.2. du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'ordre du tableau des adjoints étant déterminé en fonction :
– d'abord de la date d'élection au poste d'adjoint
– et ensuite, entre adjoints élus le même jour, de leur place sur la liste des candidats aux postes,

ce nouvel adjoint prendra rang à la 4ème place.
Le conseil municipal est invité à procéder, au scrutin secret, à l'élection d'un adjoint et à déposer son bulletin de vote, écrit sur papier blanc et fermé, dans l'urne qui lui est présentée.

Le conseil municipal,
après en avoir délibéré,

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....0
b. Nombre de votants.....13
Nombre de suffrages déclarés nuls et bulletins blancs.....1
Nombre des suffrages exprimés 12
Majorité absolue.....7

Nom et prénom de chaque candidat	Nombre de suffrages obtenus
OLIVIER Marie-France	12 (Douze)

DÉCIDE de procéder au remplacement d'un adjoint au maire, suite à la démission de Mme Jeannine COUPEAU

ÉLIT au scrutin secret par 12 voix et une abstention, Madame Marie-France OLIVIER adjointe au maire de la Commune de Bourgneuf conformément au résultat du dépouillement du vote ;

MODIFIE le tableau des adjoints au maire de la Commune de Bourgneuf comme suit :

Rang	Nom
1er adjoint	Stéphane PORTIER
2ème adjointe	Aurélie CROOK
3ème adjoint	Jérôme PERROCHEAU
4ème adjointe	Marie-France OLIVIER

03/12022015 : MISE À JOUR DE LA LISTE DES BÉNÉFICIAIRES DES INDEMNITÉS DES ÉLUS SUITE À LA DÉMISSION D'UN ADJOINT AU MAIRE

La délibération n° 09/04012014 du 4 avril 2014 a déterminé le niveau des indemnités des élus.

Suite à la démission de Madame Jeannine COUPEAU et à l'élection de Madame Marie-France OLIVIER au poste de 4ème adjointe lors de ce même conseil municipal, il convient de mettre à jour la liste des bénéficiaires des indemnités des élus.

Madame Jeannine COUPEAU est retirée de la liste des bénéficiaires de l'indemnité d'adjointe et est remplacée par Madame Marie-France OLIVIER.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal :

De retirer de la liste des bénéficiaires de l'indemnité d'adjoint Madame Jeannine COUPEAU à compter de la date d'acceptation par Madame la Préfète de sa démission.

La décision est adoptée à l'unanimité.

04/12022015 : FIXATION DU NIVEAU DES INDEMNITÉS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

La délibération n° 09/04042014DEL datée du 4 avril 2014 a fixé l'indemnité de Monsieur Paul-Roland VINCENT, Maire de la commune de Bourgneuf, pour l'exercice de ses fonctions, à raison de 29% de l'indice 1015 de la fonction publique, à savoir 1102.43 € brut par mois, l'indemnité des quatre adjoints et du conseiller municipal pour l'exercice effectif de leurs fonctions à raison de 10,55 % de l'indice 1015 de la fonction publique, soit 401,06 € brut mensuel.

Monsieur le Maire indique que son indemnité n'augmentera pas cette année. Il propose néanmoins au conseil municipal, d'augmenter de 50 € brut par mois l'indemnité des adjoints et du conseiller municipal délégué pour l'exercice effectif de ses fonctions.

Le Conseil Municipal de Bourgneuf, par 12 voix pour et une abstention,

Vu les articles L. 2123-17 à L.2123-24-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Fixe les indemnités de M. Stéphane PORTIER, Mme Aurélie CROOK, M. Jérôme PERROCHEAU, Mme Marie-France OLIVIER, M Pierrick BLAIN pour l'exercice de leurs fonctions, à raison de 11,87 % de l'indice 1015 de la fonction publique, à savoir 451,23 € brut par mois.

Les limites du montant de cette indemnité sont déterminées en appliquant le barème suivant :
Pour une population communale comprise entre 1000 et 3499 habitants, 16,5% de l'indice 1015 soit 617,31 € brut par mois.

05/12022015 : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DE DIVERSES INSTANCES SUITE À LA DÉMISSION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Suite à la démission de Madame Jeannine COUPEAU, il convient de procéder aux désignations des représentants de la commune au sein des instances suivantes :

- SIVU du Collège de Dompierre-sur-mer
- SIVOM Plaine d'Aunis

Sur proposition du maire, le conseil municipal décide à l'unanimité d'opter pour le principe d'un vote à main levée.

1) **Candidate pour siéger au SIVU du collège de Dompierre-sur-mer :**

Madame Marie-France OLIVIER

Avec 13 voix pour, **Madame Marie-France OLIVIER est désignée pour siéger au sein du SIVU du Collège de Dompierre-sur-Mer**

2) **Candidat pour siéger au SIVOM Plaine d'Aunis :**

Monsieur Lionnel BERNIER

Avec 12 voix pour et une abstention, **Monsieur Lionnel BERNIER est désignée pour siéger au sein du SIVOM Plaine d'Aunis**

Il convient également de procéder à la désignation d'un représentant des élus de la commune au sein du CNAS (Comité National d'Action Sociale) :

Sur proposition du maire, le conseil municipal décide à l'unanimité d'opter pour le principe d'un vote à main levée.

Candidate : Madame Aurélie CROOK

Avec 13 voix pour, **Madame Aurélie CROOK, est désignée pour représenter les élus de la commune au sein du CNAS.**

06/12022015 : SUPPRESSION DE 3 COMMISSIONS COMMUNALES SUITE À DÉMISSION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL ET CRÉATION DE 3 NOUVELLES COMMISSIONS COMMUNALES

Suite à la démission d'un de ses membres et à l'installation du nouveau conseil municipal, il convient de supprimer 3 commissions communales et d'en reformer 3 autres afin de redéfinir leurs rôles.

Monsieur le Maire propose de supprimer les commissions Associations et communication - Bâtiments, voirie urbanisme – Vie scolaire et périscolaire et de les remplacer par :

- Vie du village, démocratie locale et vie associative,
- Renouvellement urbain, développement durable, qualité du patrimoine bâti et espaces publics,
- Education, vie scolaire et périscolaire.

A l'unanimité, le conseil municipal valide la proposition de Monsieur le Maire.

07/12022015 : DÉSIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS MUNICIPALES :

COMMISSIONS COMMUNALES DE BOURGNEUF						
MEMBRES		Vie du village, démocratie locale et vie associative	Renouvellement urbain, développement durable, qualité du patrimoine bâti et espaces publics	Elections	Finances	Education, vie scolaire et périscolaire
NOMS PRÉNOMS	FONCTIONS					
Paul-Roland VINCENT	Maire	Président	Président	Président	Président	Président
Stéphane PORTIER	1er adjoint	X				
Aurélie CROOK	2ème adjointe			X	X	
Jérôme PERROCHEAU	3ème adjoint		X			X
Marie-France OLIVIER	4ème adjointe	X		X		X
Maire RENOUX	Conseillère municipale			X		X
Jean-François MARTIN	Conseiller municipal		X		X	
Isabelle BOURDAGEAU	Conseillère municipale	X				
Pierrick BLAIN	Conseiller municipal		X		X	
Vincent LAIGO	Conseiller municipal		X			

Christelle EGRETEAU	Conseillère municipale	X			X	X
Jean-Louis LEGER	Conseiller municipal	X	X			
Nicole DEBRIS	Conseillère municipale	X	X	X	X	
Bernard RAUD	Conseiller municipal		X			
Lionnel BERNIER	Conseiller municipal		X		X	

Adopté à l'unanimité

08/12022015 : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DU CCAS (Commission communale d'Action Sociale)

Par délibération n° 05/042014DEL du 4 avril 2014, le Conseil municipal a décidé de définir la composition de la Commission municipale d'aide sociale selon les mêmes termes que celles adoptées pour le Conseil d'administration du CCAS et de fixer à 4 le nombre des membres élus et nommés à ces deux instances. Soit une assemblée composée de 8 membres et présidée par le Maire.
Suite à la démission en janvier 2015 de Mme COUPEAU, membre élu du Conseil d'administration du CCAS, il y a lieu, en raison de l'absence de candidat restant sur les listes, de procéder à une nouvelle élection par le Conseil municipal de l'ensemble des administrateurs élus.
Pour mémoire, les membres du conseil élus lors de l'installation du conseil d'administration du CCAS étaient les suivants : MMES COUPEAU, EGRETEAU, OLIVIER, BOURDAGEAU.

L'élection a lieu au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel. Sur proposition du maire, le conseil municipal décide à l'unanimité d'opter pour le principe d'un vote à main levée.

La liste des membres nommés, désignés par arrêté du Maire reste inchangée. Pour l'information du conseil municipal, il s'agit de :

- **Monsieur Jean-Pierre ARDHUIN, représentant du secours catholique au titre de la lutte contre l'exclusion,**
- **Madame Catherine RAUD, au titre de l'A.F.R (Association Familles Rurales),**
- **Madame Lucette GIRAUDET, membre qualifié,**
- **Madame Michelle LAUNAY, membre qualifié.**

Sur proposition de Monsieur le Maire,
Le Conseil municipal, désigne comme membres élus du Conseil d'administration du CCAS les quatre membres suivants :

MMES CROOK, EGRETEAU, OLIVIER, BOURDAGEAU avec 13 voix pour.

09/12022015 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT POUR LA DÉCONSTRUCTION DE LA SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que lors de la séance du 08 septembre 2014, il avait été décidé de mettre en œuvre, après une opération de désamiantage, la déconstruction de la salle située Place de l'Eglise.
Le projet d'aménagement après la déconstruction consiste à dégager l'espace laissé après la démolition de l'ancienne salle et d'y réaliser un terrain de boules. Cet espace complètera le projet du multiservices en cours d'achèvement.
Il rappelle que cette opération peut être subventionnée à hauteur de 25% par le Département.
Le Conseil Municipal :
Après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- approuve le projet d'aménagement tel que défini précédemment et le plan de financement :

OPERATION		**RESSOURCES €**		
TRAVAUX	*MONTANT H.T €*		*%*	*Montants*
Désamiantage	29 032.00	Département	25	14 768.00
Déconstruction	16 000.00	Autofinancement	75	44 305.83
Aménagement espace	14 041.83			
TOTAL	59 073.83			59 073.83

- autorise le lancement de la procédure de travaux,

- autorise le Maire à solliciter du Département un concours financier,

- s'engage à assurer le financement correspondant qui sera inscrit au budget prévisionnel de 2015.

10/12022015 : INTÉGRATION DE L'ACTIF ET DU PASSIF DE LA COMMUNAUTÉDE COMMUNES PLAINE D'AUNIS

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que suite à la dissolution de la Communauté de communes Plaine d'Aunis, une répartition a été effectuée entre les éléments d'actif et de passif.

La répartition suivante est proposée par la trésorière de Surgères :

Pour le budget de la commune comme suit :

COMPTE	INTITULÉ	DEBIT	CREDIT	COMPTE	DEBIT	CREDIT
1068		34 843,80		1068		34 843,80
1322	AGENDA 21	7 232,35		1322		7 232,35
1321	SIG	549,76		1321		549,76
1323	informatisation bibliothèque	185,39		1323		185,39
2128			37 459,79	2128	37 459,79	
21578			224,63	21578	224,63	
2181			742,66		742,66	
2183			7 051,76		7 051,76	
281578		179,69				179,69
28181		742,66				742,66
28183		1 745,19				1 745,19
		45 478,84	45 478,84		45 478,84	45 478,84

Il est demandé au conseil municipal de valider ce tableau de répartition de l'actif et du passif de la Communauté de communes Plaine d'Aunis Sud. La trésorerie passera ensuite les écritures d'ordre non budgétaire, n'impactant pas le compte administratif de la commune, et qui correspond à ce tableau de reprise de l'actif et du passif.

Après cet exposé, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur cette délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide le tableau de répartition de l'actif et du passif de la Communauté de commune Plaine d'Aunis Sud tel que présenté ci-dessus,

Autorise la trésorière de Surgères et la trésorière de La Jarrie à passer les écritures d'ordre non budgétaires correspondant au tableau de répartition d'actif et de passif pour l'exercice 2014,

Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes décisions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

10/13022015 : CONVENTION POUR L'ASSISTANCE TECHNIQUE GÉNÉRALE FOURNIE PAR LE SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DE LA VOIRIE DES COMMUNES DE LA CHARENTE-MARITIME

Depuis 2014, l'ATESAT (assistance technique pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire) est supprimée. Instituée par la loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de l'Etat, cette assistance était assurée par l'Etat au bénéfice de collectivités territoriales de moins de 15 000 habitants, et dont le potentiel fiscal ne dépasse pas 1 million d'euros. Elle permettait de pallier l'absence d'ingénierie publique, nécessaire à la gestion et à l'exercice des missions de services publiques (voirie, ouvrages d'art, aménagement, urbanisme et habitat), notamment dans l'espace rural. Des conventions conclues entre l'Etat et les collectivités bénéficiaires de l'aide déterminaient les modalités d'intervention.
Le syndicat départemental de la voirie communale propose une solution alternative

Monsieur le maire rappelle l'importance de la part du Syndicat Départemental de la Voirie des Communes de Charente-Maritime quant au développement des services d'ingénierie et de gestion patrimoniale du réseau routier communal.

Il précise que le Syndicat Départemental de la voirie propose une mission d'assistance générale afin de pallier la disparition des instances actuelles.

Cette mission d'assistance générale porterait principalement sur :

- La gestion patrimoniale,

- L'élaboration des programmes d'investissement et d'entretien,
- L'assistance à l'emprunt subventionné.

Le montant annuel serait revalorisé en considération de :

- La tarification de l'assistance technique générale votée annuellement par le Comité syndical,
- L'évolution de la population prise en compte dans le recensement de la population publié chaque année par l'INSEE et de la catégorie de rémunération.

La rémunération serait assise sur une participation forfaitaire par habitant, modulée selon l'importance de la commune, à savoir pour Bourgneuf : 0.70 € / habitant. Cette rémunération ne pourrait être inférieure à 150 €,

Le Syndicat Départemental de la Voirie pourrait procéder à l'établissement d'actes de gestion, à raison d'une rémunération forfaitaire de 30 € par acte de gestion. Cette rémunération évoluerait selon le tarif correspondant voté annuellement par le Comité syndical,

Une convention d'assistance technique générale présentée par le Syndicat départemental de la voirie devra être conclue entre la commune et le Syndicat de la voirie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte l'assistance technique générale proposée par le Syndicat départemental de la voirie et autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que suite aux violences à l'école qui se sont produites en décembre, les parents et les enfants concernés ont été reçus en présence de la directrice de l'école, de l'enseignante et de lui-même. Un rappel à la loi a été effectué. Le maire rappelle que le règlement sera strictement appliqué en cas de non-respect des règles durant la pause méridienne ou les TAP. Une exclusion a déjà été prononcée pour une journée.

L'organisation des TAP (Temps d'Activités Périscolaires) sera modifiée à compter de la rentrée scolaire de septembre. Les TAP auront lieu les lundi, mardi, jeudi, vendredi de 15h15 à 16h15 (soit 4h de TAP par semaine) et une récréation facultative est prévue le mercredi de 12h à 12h30.

Par ailleurs, la participation des familles augmentera de 5 € par an.

La déconstruction de l'ancienne salle polyvalente va entraîner une brèche dans le mur de clôture de la propriété voisine. La commune, afin de minimiser les dommages subis par la propriétaire a décidé de participer financièrement à la reconstruction du mur en mitoyenneté après la démolition du bâtiment, à hauteur de 3000 € T.T.C.

Le projet d'implantation d'un journal électronique d'information est à l'étude. Des réflexions sont menées sur les solutions qui pourraient être envisagées : contrat de location ou acquisition du matériel.

PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) : Les réunions se succèdent au sein de la CDA. Dans le cadre de la refonte des PLU des 28 communes membres, des réflexions sont menées actuellement autour du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable). Monsieur VINCENT souhaite une progression mesurée de 10 à 15 logements par an et une attention toute particulière à la sauvegarde du patrimoine. Enfin, la vitesse de circulation devra être réduite à 30 km/h dans le village.

Eclairage public : Afin de favoriser les économies d'énergie dans les communes de moins de 2000 habitants, l'ADEME subventionne les collectivités dans le domaine de l'éclairage public. Pour se faire, elle propose de les aider financièrement dans le cadre d'un diagnostic éclairage public afin de réduire les budgets d'investissement et de fonctionnement. Les conditions d'octroi de la subvention sont établies dans une convention entre l'ADEME et la commune. L'ADEME demande à la commune de couper l'éclairage public durant 2372h/an (ex : de 23h30 à 6h) afin d'atteindre le niveau vert du classement énergétique et d'être éligible à ses aides.

A l'unanimité, le conseil municipal se dit très intéressé par cette offre de l'ADEME et demande à Monsieur le Maire d'engager les discussions avec cet organisme.

Monsieur Stéphane PORTIER, adjoint en charge de la commission vie du village, démocratie locale et vie associative, fait part au conseil municipal de sa rencontre avec les associations fin janvier. Un tour d'horizon est fait des activités prévues jusqu'en été :

8 mars : LA COMEDIE, La Rochelle présente une pièce de théâtre « le clan des divorcées », projet porté par Bourgneuf Festivités

18 avril : Grande fête de printemps, carnaval, groupe musical. Cette fête sera portée par Bourgneuf Festivités, A.F.R (Association Familles Rurales) et A.P.E (Association des Parents d'Elèves) et Incroyables comestibles. Un concours d'épouvantails et de déguisements est prévu.

4 juillet : fête du village, projet porté par Bourgneuf Festivités sur le thème de l'Amérique,

Le bulletin municipal n°4 de mars sera diffusé durant la première semaine de mars.

Suite à la création du groupe d'habitants sur l'animation culturelle, il a été prévu l'ouverture de la bibliothèque municipale tous les samedis de 10h30 à 12h à partir du 14 mars. Seront programmés aussi des moments d'animation « café-culture » à la bibliothèque : le premier aura lieu le 11 avril.

Le conseil municipal des jeunes, qui est ouvert aux élèves de CM1 et CM2 depuis janvier, se réunira le 20 février. Il sera sensibilisé pour le suivi de la construction du terrain multisports et préparera une animation autour de tout ce qui roule (Roller, planche à roulettes, vélo…). Cette réunion permettra aussi de les préparer à participer au carnaval du 18 avril.

Un contact a été établi avec le chantier des Francofolies pour l'inauguration de la rue Jean-Louis Foulquier. Le conseil municipal des jeunes y sera associé.

Monsieur Jean-François MARTIN a rencontré les directeurs d'entreprises de la commune. A l'occasion du rendez-vous avec les acteurs économiques, trois personnes se sont proposés afin d'aider Monsieur Martin à organiser les réunions tournées vers les entreprises.

Madame Aurélie CROOK : un dossier présenté au CCAS a été examiné en commission en présence de Madame Coupeau à qui elle succède.

Il faudra revoir le contrat d'assurance Groupama et y inclure une garantie supplémentaire si les agents communaux ne peuvent justifier d'une prise en charge par leur propre assurance des dommages occasionnés aux tiers pendant leurs déplacements professionnels en voiture sur la commune.

Deux activités pourraient être proposées : 1) agrément avec la gendarmerie pour organiser avec l'école un parcours à vélo sécurisé. 2) mise à niveau pour le code de la route.

Madame Marie RENOUX : Lors d'une réunion, les plannings ont été revus pour 3 agents d'entretien qui les ont acceptés. Madame Renoux s'émeut des enfants qui ne respectent pas les agents qui nettoient les classes en laissant au sol, leurs papiers, leurs tailles de crayons etc…Elle souhaiterait que les enseignants fassent appliquer des règles de bonne conduite à leurs élèves avant qu'ils quittent la classe.

Monsieur Jean-Louis LEGER fait part de toute sa fierté d'intégrer le conseil municipal.

Madame Nicole DEBRIS rappelle au conseil municipal qu'un camion stationne sans discontinuer impasse de Manteauroux depuis septembre 2014.

Les poubelles mises à disposition par la CDA au cimetière ne sont pas appropriées à l'usage qui en est fait. Monsieur Perrocheau et Monsieur Bernier proposent de déposer les déchets du cimetière (fleurs fanées, terre, pots, fleurs artificielles) dans l'espace prévu à cet effet pour que les agents puissent les ramasser directement et les charger dans le camion.

Monsieur Lionnel BERNIER remercie l'assemblée d'avoir accepté sa candidature pour siéger au Comité syndical du SIVOM Plaine d'Aunis.

Monsieur Jérôme PERROCHEAU fait le point sur les travaux en cours :

Le point multiservices et logement : la charpente est terminée. Une convention de servitude est signée avec GRDF afin de passer le réseau gaz par le square – Le prix du loyer sera à définir pour le point multiservices et pour le logement. La CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie), les agences immobilières locales et les communes voisines seront interrogées afin de connaître les prix appliqués sur le secteur.

Le désamiantage de l'ancienne salle polyvalente a débuté. Il est prévu un mois de délai pour cette opération. Un cahier des charges techniques particulières est à l'étude avec Monsieur LEGER pour la démolition prévue au mois de juin. Ces prochains travaux qui consisteront en l'aménagement de l'espace laissé par la déconstruction de la salle devraient s'effectuer en corrélation avec la construction du terrain multisports.

Le terrain multisports : Un cahier des charges devra être rédigé avant la consultation des entreprises. Le démarrage des travaux est prévu pour le 6 juillet.

PLUi : Les objectifs des études qui sont menés actuellement ont pour but de sécuriser le diagnostic PLUi, d'en définir les enjeux et de l'alimenter par des données actualisées dans tous les domaines couverts par le code de l'urbanisme tels que l'habitat, les déplacements, l'économie, le tourisme, l'agriculture, les équipements, le stationnement. En outre, de nouveaux champs d'expertise doivent également figurer comme, l'énergie, les zones humides et l'aménagement numérique.

Les diagnostics ainsi réalisés permettront grâce à des données objectivées et récentes, de définir des enjeux pour le Projet d'Aménagement et de développement durables.

Après avoir répondu aux questionnaires soumis aux élus sur le stationnement, les équipements et les pistes cyclables, après que les agriculteurs ont tous répondu au questionnaire qui leur était destiné, il reste à effectuer le diagnostic des zones humides (courant mars) et à faire réaliser le plan du réseau pluvial en agglomération de Bourgneuf.

Les attestations handicapés pour le restaurant scolaire, la salle communale et l'extension de l'école maternelle doivent constater de la situation des travaux réalisés au regard des règles d'accessibilité applicables. La dépense est prévue au budget 2015 s'élève à 660 €.

Un rendez-vous est programmé avec Monsieur GAUDUCHON, directeur de l'agence territoriale des infrastructures départementale pour la mise en place d'un stationnement alterné rue des Gachetries.

Une expertise à titre préventif été faite avant la déconstruction de l'ancienne salle polyvalente.

Suite à de nombreuses demandes formulées par la mairie auprès d'un riverain de la rue de la Commanderie qui gare son véhicule dans l'allée de l'église, il a été décidé d'installer une chaîne dans le passage.

Betphagé : l'effacement des lignes basse tension et télécom est prévu au cours du dernier semestre 2015 ; les devis du SDEER (Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural) sont en cours.

Monsieur Bernard RAUD, conseiller municipal, pompier volontaire en retraite a été désigné, avec son accord, pour s'occuper de la sécurité des bâtiments communaux. Il sera chargé de procéder aux exercices d'évacuation dans le centre aéré, dans les bâtiments communaux et à l'école avec l'accord de la directrice. Il devra également rencontrer le Bureau Véritas pour toute question de sécurité (électricité, gaz).

Eclairage public : les foyers vétustes seront remplacés, les propositions de devis du SDEER sont en cours.

Presbytère : l'EPF (Etablissement Public Foncier) a recontacté Monsieur Perrocheau suite aux précédents entretiens. Reste à définir pour les élus un projet viable en relation avec le programme pluriannuel d'intervention 2014-2018 de l'EPF Poitou-Charentes. (activité économique ou logement social).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50

Le secrétaire,

Vincent LAIGO

Le maire,

MAIRIE 17220 BOURGNEUF

Paul-Roland VINCENT